

IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE DES SOURCES

25 avenue des Sources

69009 LYON

Tel : 04.78.66.20.66

DEVIS A SIGNER

Conformément à l'arrêté du 2 Octobre 2008 fixant le seuil prévu à l'Article L 1111-3 du Code de la Santé Publique, nous vous informons du coût d'un examen IRM :

Votre acte d'IRM se divise en 2 facturations : Les honoraires et le Forfait technique

1. Les Honoraires du médecin radiologue :

Le tarif de l'acte fixé par la Convention Nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance Maladie et ses annexes approuvées par arrêté et les majorations éventuelles prévues par la Convention, est fixé à une valeur maximale de : **69.00 € (remboursés intégralement par les organismes)**

+ **Le dépassement d'honoraires est fixé à : 38.00 €. (remboursement en fonction des mutuelles)**

+ **Le tarif fixé par la Convention Nationale** pour l'archivage numérique de vos données est de **0.75 € (remboursés intégralement par les organismes)**

Le montant total que vous aurez donc à régler pour les honoraires sera au maximum de 107.75 €.

2. Le Forfait Technique de la machine IRM :

Si vous présentez une carte vitale à jour (ou l'attestation), le forfait technique sera facturé directement à votre caisse d'assurance maladie : vous n'aurez pas à le régler.

Le cas contraire, La valeur maximale du Forfait Technique que vous aurez à régler sera de 166.05€.

Fait à Lyon, le

Signature du patient

Mention précédée du « lu et approuvé »

M/ Mme /Mlle.....

ACC-FOR-03-V4